

Introduction

Lorsqu'elle est évoquée en lien avec l'immigration, la culture est souvent entendue dans son acception anthropologique : elle est alors l'ensemble des normes et modes de vie qui font sens pour un groupe, et qui caractérisent, par exemple, les individus venus d'un pays étranger¹. Cependant, dans le contexte français de la deuxième partie du xx^e siècle, la notion de culture a également acquis une acception artistique, qui s'est traduite par la création d'un ministère dédié, le ministère de la Culture². De quelle culture parlent les décideurs politiques lorsqu'ils évoquent l'immigration ? S'agit-il de la culture du pays d'origine, ou des créations artistiques des immigrés installés en France ? Faut-il valoriser, promouvoir ou ignorer ces expressions culturelles ? Enfin, évoquer la dimension culturelle de la présence des immigrés en France, n'est-ce pas aussi réfléchir à un modèle de société ? Les pouvoirs publics ont répondu de manières différentes à ces questions, en fonction des périodes et des modalités de construction de ce que l'on a appelé « le problème de l'immigration³ ». Cet ouvrage en retrace les étapes majeures. Il détaille les politiques mises en œuvre par le ministère de la Culture et met en lumière la dimension culturelle conférée aux programmes d'action sociale destinés aux immigrés. Il démontre ainsi que, par rapport au modèle français de citoyenneté qui veut que cette dernière soit fondée sur une acception civique – et non ethnique – de l'appartenance à la nation, l'État s'est tout de même posé la question de l'adaptation *culturelle* des immigrés, présents sur le sol français.

L'idée même que l'adaptation des immigrés en France comporte une dimension culturelle mérite d'être interrogée. Ajouter une modalité culturelle aux conditions d'installation des immigrés en France contredit l'un des fondements de la conception française de la nation. Par opposition à une conception ethnique, selon laquelle l'appartenance se transmet par la filiation, la nationalité française s'acquiert, en principe, selon des critères précis : avoir une résidence stable en France, le fait d'être majeur, en bonne santé

1. D. CUCHE, *La notion de culture dans les sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2010, p. 126.

2. V. DUBOIS, *La politique culturelle : genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Paris, Belin, 1999.

3. C. HMED, S. LAURENS (dir.), *L'invention de l'immigration*, Agone n. 40, 2008.

et « de bonne mœurs ». Cependant, remplir ces conditions ne suffit pas, puisque l'administration juge également du critère « d'assimilation » du candidat – critère flou, officiellement défini au sens linguistique (article 69 de l'ordonnance du 19 octobre 1945) mais qui est apprécié lors d'un entretien en préfecture⁴.

Cette dualité était déjà présente dans la définition de la nation par Ernest Renan, en 1882. À côté de la définition contractuelle, au sens rousseauiste du terme, de la nation à la française, ce dernier avait accolé l'idée d'héritage commun et de passé partagé :

« Une nation est une âme, un principe spirituel. Deux choses qui, à vrai dire, n'en font qu'une, constituent cette âme, ce principe spirituel. L'une est dans le passé, l'autre dans le présent. L'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs ; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis⁵. »

Mais la notion de citoyenneté française s'est aussi « culturalisée », au terme d'un processus qui tient, en partie, à la décolonisation et à l'évolution des questions d'immigration dans la deuxième moitié du xx^e siècle, et qui a notamment pris consistance à travers l'élaboration de politiques publiques spécifiques, en direction des immigrés. C'est ce que démontre cet ouvrage, à partir de l'année 1958. Ainsi distingue-t-il trois périodes : un temps de l'adaptation, dans les années 1960, quand la présence des immigrés est conçue comme temporaire et que les principes des acteurs sociaux semblent guidés par la nécessité de parer au plus pressé ; un temps de la confrontation, dans les années 1970, durant lequel la valorisation de la culture d'origine des immigrés est conçue comme un outil politique pour favoriser le retour dans le pays d'origine. Enfin, dans les années 1980, l'outil culturel apparaît de plus en plus sollicité pour sa fonction symbolique et le ministère de la Culture est mis à contribution. L'action culturelle est alors construite comme un outil d'intégration et représente une catégorie d'intervention publique.

Immigration, décolonisation et construction d'un État social

Tracer les contours de la prise en charge culturelle des immigrés par les pouvoirs publics, nécessite de se pencher sur l'articulation entre immigration, décolonisation et construction d'un État social. En effet, notre analyse commence en 1958 : cette année correspond au début de la V^e République et à la mise en place du cadre politique qui accompagne la modernisation

4. Depuis juillet 2006, les étrangers sont aussi tenus de connaître les droits et devoirs du citoyen français (Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile).

5. É. RENAN, *Qu'est-ce qu'une nation ?* Paris, Calman Lévy, 1882, p.28.

du pays⁶. Cependant, le nouveau régime est aussi fondé dans le contexte troublé de la décolonisation, et 1958 coïncide, plus précisément, avec le moment où la présence des Algériens en métropole suscite une première prise en compte des enjeux de l'adaptation culturelle des immigrés par les pouvoirs publics. Ils sont déjà 212 000 au recensement de 1954 (contre 289 000 Espagnols et 508 000 Italiens), et le Gouvernement général de l'Algérie estime à une moyenne de 63 000 par an, leurs arrivées dans les années qui suivent⁷. Cet accroissement de la présence algérienne, entamé, du reste, dès l'après-guerre, inquiète les autorités. Il justifie que soit mise en place une forme d'encadrement social, initié pendant la période durant laquelle, en tant que sujets coloniaux, les immigrés algériens relèvent des autorités françaises. Il s'y développe une approche de l'action sociale, fondée sur les nécessités culturelles de l'adaptation à la vie moderne que rencontrent les immigrés en métropole. Elle transpose, de manière singulière, des conceptions développées dans les colonies.

Par rapport à d'autres travaux qui ont porté sur la naturalisation, le logement ou le recrutement des travailleurs immigrés⁸, le domaine culturel offre de nouveaux objets qui permettent de préciser le sens donné par les acteurs sociaux à la notion d'adaptation, à partir de la période de la décolonisation. Ainsi, la mise en œuvre de programmes d'accueil est l'occasion de constater qu'une plus grande confiance est accordée aux facultés d'assimilation des immigrés portugais dans les années 1960. La politique de promotion culturelle des immigrés, elle, met en évidence un traitement différencié des apports culturels des immigrés algériens, par rapport aux immigrés européens, dans les années 1970. Cette hiérarchie effective des origines permet de contribuer aux travaux qui portent sur les processus de construction de l'altérité dans le contexte français et qui font de la fin de l'ordre colonial un moment de transition fondateur⁹. En effet, le regard porté par l'administration sur les capacités d'adaptation des Algériens influence la formulation de la politique d'intégration culturelle, dans son ensemble. Le terme de « matrice algérienne¹⁰ » peut être ainsi utilisé pour faire référence au processus qui consiste à opérer un glissement notionnel des Algériens aux immigrés de toute origine. Il contribue à faire de la composante postcoloniale des flux migratoires vers la France, un élément moteur dans la formulation des politiques.

6. J.-F. SIRINELLI, *La V^e République*, Paris, Puf, 2008.

7. G. TAPINOS, *L'immigration étrangère en France*, Cahier de l'Ined n° 71, Paris, PUF, p. 51.

8. A. SPIRE, *op. cit.*, M. Bernardot, *Loger les immigrés – La SONACOTRA 1956-2006*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du croquant ; L. Pitti, *Algériens au travail : une histoire coloniale*, Rennes, PUR, à paraître.

9. T. SHEPARD, *The Invention of Decolonization: the Algerian War and the Remaking of France*, Ithaca, Cornell University Press, 2006 ; H. LEOVICS, *Bringing the Empire Back Home: France in the Global Age (Radical Perspectives)*, Durham, Duke University Press, 2004 ; N. DAVIDSON, *Only Muslim, Embodying Islam in the Twentieth-century*, Ithaca, Cornell University Press, 2012.

10. L. PITTI, « Une matrice algérienne ? », *Politix*, vol. 4, n° 76, 2006, p. 143-166.

La culture comme regard

L'histoire des politiques culturelles réalisées en direction des immigrés apporte un éclairage nouveau sur les travaux qui ont analysé les politiques d'immigration dans la deuxième partie du xx^e siècle¹¹. Le croisement qu'il est nécessaire d'effectuer entre les logiques propres au domaine des politiques culturelles et les exigences d'une politique d'immigration, par ailleurs interministérielle, n'a pas, jusqu'ici, été opéré¹². Il permet d'analyser des acteurs originaux : des chargés de mission qui font le lien entre l'administration sociale de l'immigration et le ministère de la Culture, des militants associatifs et des artistes, issus de l'immigration ou investis dans ce domaine. Ceux-ci se heurtent aux logiques propres aux questions migratoires, comme les relations, parfois complexes, avec les pays d'origine ou les contraintes d'une politique de plus en plus restrictive à partir de 1974. À travers la question culturelle, les acteurs sont confrontés à la dimension *représentative* des enjeux liés aux migrations. Dans un contexte de faible reconnaissance politique accordée au groupe, par opposition à des pays comme le Canada ou le Royaume-Uni, qui ont octroyé une plus grande part à la représentation politique du pluralisme culturel, les discussions sur la diffusion de reportages en langue d'origine ou l'organisation d'une exposition sur l'immigration au Centre Georges Pompidou, en 1984, sont autant de jalons qui permettent de saisir l'évolution de l'enjeu politique posé par la diversité culturelle, dans la France du second xx^e siècle. C'est là l'un des apports d'un travail sur la dimension culturelle des politiques d'immigration que de *donner à voir* les conflits.

En outre, en introduisant la notion de culture, l'ouvrage interroge l'absence, relative, de cette catégorie d'analyse dans le développement de l'historiographie française de l'immigration. Celle-ci s'est plus particulièrement développée à partir de l'histoire sociale et ouvrière¹³, et a donné matière à des réflexions sur l'intégration des immigrés dans le monde du travail ou dans l'activisme politique¹⁴. En interrogeant la présence immigrée

11. P. WEIL, *La France et ses étrangers : l'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, Paris, Gallimard, 2005 [1^{re} éd. Calman Levy, 1991] ; V. VIET, *La France immigrée. Construction d'une politique (1914-1997)*, Paris, Fayard, 1998 ; A. SPIRE, *Étrangers à la carte : l'administration de l'immigration en France (1945-1975)*, Paris, Grasset, 2005 ; S. LAURENS, *Une politisation feutrée. Les hauts fonctionnaires et l'immigration en France (1962-1981)*, Paris, Belin, 2009.

12. C. MOUHANA, *Culture et exclusion : l'action culturelle dans les ministères des Affaires sociales, de la Justice et de la Ville*, Rapport, CNRS-CSO, Paris, 1994.

13. M. PERROT, « Les rapports des ouvriers français et des étrangers (1871-1893) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1960 ; Y. LEQUIN, *Les ouvriers de la région lyonnaise*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1977 ; G. NOIRIEL, *Longwy : Immigrés et prolétaires*, Paris, PUF, 1984.

14. N. GREEN, *Du Sentier à la 7^e Avenue : La Confection et les immigrés*, Paris-New York 1880-1980, Paris, Le Seuil, 1998 ; M.-C. BLANC-CHALÉARD, *Les Italiens dans l'Est parisien. Une histoire d'intégration (années 1880-1960)*, Rome, École française de Rome, 2000, N. LILLO, *Espagnols en banlieue rouge : histoire comparée des trois principales vagues migratoires à Saint-Denis et dans sa région au xx^e siècle*, thèse d'histoire, IEP de Paris, 2001.

à travers le prisme social, l'historiographie française s'est inscrite dans un contexte national qui fait de l'origine culturelle des immigrés une catégorie d'analyse peu légitime en France. *A contrario*, l'historiographie américaine de l'immigration a connu son essor après le mouvement des droits civiques, période durant laquelle on assiste à la montée d'un registre identitaire et ethnique, dans le discours politique comme dans la culture de masse¹⁵. Le développement d'une histoire ethnique des groupes immigrés aux États-Unis a été rapidement critiqué pour ses travers essentialistes¹⁶. Il n'en a pas moins contribué à ancrer dans les pratiques historiennes un intérêt pour les questionnements identitaires en lien avec l'immigration¹⁷.

La comparaison avec l'historiographie américaine de l'immigration montre qu'on ne construit pas un objet détaché d'un contexte. L'émergence du registre de la diversité, au début des années 2000, incite à faire porter l'analyse sur la dimension culturelle des politiques françaises d'immigration¹⁸. Cependant, la dimension comparative oriente aussi la réflexion. Les développements récents de l'histoire de l'immigration américaine, soucieuse d'ajouter à l'analyse des trajectoires d'intégration la complexité des catégories de *race*, classe et genre, orientent ainsi l'analyse¹⁹. À travers l'étude de l'objet culturel, c'est également la dimension culturelle comme instrument de catégorisation et de délimitation des frontières de l'identité nationale qui est étudiée.

Les frontières culturelles de l'identité nationale

Les politiques culturelles sont des politiques symboliques, et les réticences du ministère de la Culture à faire entrer les cultures de l'immigration dans ses prérogatives montrent que celles-ci ne participent pas, d'emblée, de l'ensemble des représentations étatiques que ce ministère a pour vocation de diffuser. Dans la lignée des travaux qui ont fait de l'analyse des questions liées aux migrations une manière de réfléchir à la définition des frontières de l'identité nationale²⁰, l'histoire des politiques culturelles

15. M. JACOBSON, *Roots Too: White Ethnic Revival in Post-Civil Rights America*, Cambridge Mass. Harvard University Press, 2006.

16. K. CONZEN, D. GERBER, E. MORAWSKA, G. POZZETTA and R. VECOLI, "The Invention of Ethnicity: A Perspective from the USA", *Journal of American Ethnic History*, vol. 12, 1992, p. 3-41.

17. M. NGAI, "Immigration and Ethnic History", *American History Now*, in : E. Foner *et al.* (dir.) *American history now*, Philadelphia, Temple University Press 2011.

18. L. BERENI, A. JAUNAIT, « Usages de la diversité », *Raisons politiques*, 2009, p.5-10.

19. G. SANCHEZ, "Race, Nation and Culture in Recent Immigration Studies". *Journal of Ethnic History*, 1999, p. 74-75.

20. H. LEBOVICS, *True France: The Wars Over Cultural Identity, 1900-1945*, Ithaca, Cornell University Press, 1994; G. NOIRIEL, *État, nation et immigration. Vers une histoire du pouvoir*, Paris, Berlin, 2001; M. D. LEWIS, *The Boundaries of the Republic: Migrant Rights and the Limits of Universalism in France, 1918-1940*, Stanford, Stanford University Press, 2007; A. HAJJAT, *Les frontières de l'« identité nationale »*. *L'injonction à l'assimilation en France métropolitaine et coloniale*, Paris, La Découverte, 2012.

permet de s'interroger sur le modèle culturel français et sur son attachement à l'universalisme de l'art. Concrètement, il s'agit d'observer quand, et selon quelles modalités, le ministère de la Culture choisit de se saisir de la question culturelle liée à l'immigration.

En 1958, la question de l'adaptation des immigrés à la vie en France se pose en termes sociaux plus qu'artistiques, et, d'un point de vue institutionnel, la tâche en incombe aux administrations spécialisées, en particulier le Fonds d'action sociale pour les Français musulmans d'Algérie, qui devient, en 1962, le Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés. Cependant, le fait que le ministère de la Culture soit absent du dossier reste à expliquer. Lors de sa création, le ministère est doté d'une mission de démocratisation culturelle qui suppose d'identifier les publics défavorisés quant à l'accès à la culture (« rendre accessible à tous les œuvres de l'humanité²¹ »). Les travailleurs immigrés et leurs familles sont ainsi identifiés comme des « publics défavorisés », mais seulement à partir de 1975, lors de la création d'un Fonds d'intervention culturelle, structure interministérielle qui vise à mettre en œuvre une politique de développement culturel. Comment expliquer ce décalage chronologique ?

D'une part le séjour des immigrés en France est perçu comme temporaire dans les années 1960, et ce n'est qu'à partir du milieu des années 1970, au moment où leur présence paraît se confirmer, que les autorités se préoccupent de leur vie culturelle. Cependant, l'investissement du ministère de la Culture sur la thématique de l'immigration est loin d'être continu et acquis par la suite. Il faut voir, à cette réticence, une origine dans le rapport du ministère de la Culture aux cultures étrangères, et plus spécifiquement, aux cultures des groupes. En effet, on ne peut opposer au ministère de la Culture un désintérêt pour les œuvres d'art étrangères. La politique du ministère s'est inscrite dans la continuité de l'action française à l'étranger : les découvertes, l'étude, l'entretien, la diffusion des œuvres d'art du patrimoine mondial. Cependant, l'accent mis sur l'universalisme de l'art tend à considérer les œuvres comme déconnectées de leur contexte de production, et donc des populations. Surtout, il exclut toute reconnaissance des cultures représentatives des groupes. Dans sa définition de l'action culturelle à entreprendre, en 1962, Émile Biasini, alors directeur des théâtres, s'inscrivait en faux vis-à-vis de toute initiative locale, amateur ou folklorique²². Dès lors, il était laissé peu de place à l'expression des cultures immigrées, représentatives d'une partie seulement de la population.

21. Décret n° 59-889 du 24 juillet 1959 portant organisation du ministère chargé des affaires culturelles.

22. « [Une maison de la culture] n'est pas le local rêvé par les comédiens amateurs, les professeurs de cours du soir, les peintres du dimanche ou les sociétés folkloriques » (É. BIASINI, *Action culturelle An I: 1961-1962*. France, Ministère d'État aux Affaires culturelles, direction du théâtre, de la musique et de l'action culturelle, octobre 1962, p.5).

Retracer l'émergence de la thématique de l'immigration au ministère de la Culture permet d'entrer au cœur de sa logique universaliste. Confronté, dans ses marges, à la question de l'extension de son champ d'action, le ministère révèle, dans ses refus comme dans ses accords, sa conception de la culture légitime. En 1974, lorsque les premières tentatives de formulation d'une politique culturelle adaptée aux immigrés sont esquissées au cabinet du secrétariat d'État aux immigrés, l'administrateur du ministère de la Culture chargé de siéger aux réunions ne donne pas suite à la collaboration. Par contre, en 1981, l'entrée des cultures de l'immigration dans le champ de compétence du bureau des cultures minoritaires du ministère montre que la réticence face à la représentation des cultures représentatives des groupes a été dépassée.

L'alternance politique introduit un changement dans le système de référence de la politique gouvernementale, qui fait entrer, ponctuellement, les cultures immigrées dans la symbolique de la V^e République, et donc au ministère de la Culture. C'est la notion de droit à la différence. Il justifie que le Gouvernement se lance dans la décentralisation de l'administration (au nom du droit à la différence des territoires) et que les cultures régionales et immigrées soient valorisées (au nom du droit à la différence culturelle). Au ministère de la Culture, un Bureau des cultures minoritaires est créé, dédié aux cultures régionales, aux cultures dites extraterritoriales (arméniennes, juives et kurdes) et aux cultures de l'immigration. Il est opérationnel de 1981 à 1986.

Souvent présentée comme la parenthèse différencialiste française, c'est-à-dire le seul moment où un gouvernement s'est lancé dans une politique de reconnaissance de la différence comme logique de représentation des intérêts et des groupes²³, la période du droit à la différence fut de courte durée. La rhétorique est rapidement retournée par la Droite au profit d'un discours identitaire et exclusif : « Le droit à la différence, oui, mais chez eux²⁴. » La Gauche aussi revient vers des options moins particularistes et davantage universalistes. Ce que Patrick Weil a nommé la création d'un « consensus républicain », à la fin des années 1980²⁵, a eu pour conséquence de recentrer l'approche culturelle des questions d'immigration sur l'impératif d'intégration et sur le recours à l'outil culturel pour sa fonction sociale²⁶. De 1986 aux années 2000, la dimension culturelle des phénomènes migratoires relève de la compétence du ministère des Affaires sociales, et plus particulièrement du Fonds d'action sociale. Ce n'est qu'avec l'ouver-

23. A. FAVELL, *Philosophies of Integration: Immigration and the idea of Citizenship in France and Britain*, London, Macmillan, 1998.

24. P.A. TAGUIEFF, *La Force du préjugé: essai sur le racisme et ses doubles*, Paris, La Découverte, 1988.

25. P. WEIL, *La France et ses étrangers, op. cit.*

26. A. GOLUB, « Police de l'art et des frontières. Institutions et déplacements culturels », J. METRAL (dir.), *Cultures en Ville*, Paris, Éditions de l'Aube, 2000, p. 85.

ture de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration que le ministère de la Culture revient comme acteur de la représentation de l'immigration dans la culture française : encore partage-t-il cette tutelle avec le ministère de l'Éducation et celui de l'Immigration²⁷.

L'immigration est finalement entrée dans les prérogatives du ministère de la Culture grâce à un argument universaliste et non particulariste : selon cet argument, l'expérience de l'immigration ne concerne pas un groupe, en particulier, mais appartient à l'histoire de France, selon la formule employée par la mission de préfiguration du musée : « Leur histoire est notre histoire²⁸. » En outre, le lien indéfectible noué entre culture et récit national, dans le contexte français, a participé de ce processus²⁹. Il est, ainsi, apparu légitime, au tournant des années 2000, de traiter de l'immigration à travers la pratique de la commémoration et l'ouverture d'un musée national. Le projet de musée, qu'associations et historiens appelaient de leurs vœux depuis de nombreuses années, a vu le jour suite à l'élection de Jacques Chirac contre le candidat du Front national en 2002 ; le Président aurait souhaité, ainsi, faire un geste suite au sursaut républicain et antiraciste de la société³⁰.

Enfin, l'acception artistique de la notion de politique culturelle explique, en partie, que le religieux soit relativement absent de ces initiatives. Le ministère de la Culture n'est pas habilité à se prononcer sur ces questions. S'il est possible de voir apparaître quelques velléités de prises en compte de la dimension religieuse, dans les années 1970³¹ ou des demandes de financements d'associations, dans les années 1980³², elles traduisent, soit une prise en compte anthropologique de la culture des immigrés, soit une tentative – vouée à l'échec, dans la plupart des cas – de faire financer des activités *culturelles*, comme des activités *culturelles*. En réalité, si l'on assiste à une construction culturelle de la religion des immigrés, et en particulier de l'Islam, il faut davantage étudier ce processus du point de vue des services du ministère de l'Intérieur – qui s'occupent des questions du culte – que du côté des politiques culturelles³³. Dans le tracé des frontières culturelles de l'État, les politiques nationales prennent, en effet, soin de définir une culture laïque et républicaine.

27. Depuis la fin du ministère de l'Immigration et de l'Identité nationale, en 2010, cette tutelle a été transmise au ministère de l'Intérieur, et plus particulièrement à la Direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté.

28. B. JELEN, « "Leur Histoire est Notre Histoire" Immigrant Culture in France Between Visibility and Invisibility », *French Politics, Culture and Society*, vol. 23, n. 2, 2005, p. 101-125.

29. V. MARTIGNY, *Le nationalisme culturel français : récit national et usages politiques de la culture en France (1981-1995)*, thèse en Science politique, IEP de Paris, 2012.

30. N. GREEN, "A French Ellis Island? Museums, Memory and History in France and the United States", *History Workshop Journal*, 2007 63 (1), p. 247.

31. Archives Francis Bouquillon : Note au sujet du projet d'émissions culturelles musulmanes, 10 décembre 1979.

32. Archives du ministère de la Culture, Fonds d'intervention culturelle, CAC 19980599 article 2 : Projet n. 53 : Animation culturelle en faveur des personnes et des groupes les plus défavorisés des quartiers nord d'Aix-en-Provence.

33. DAVIDSON, *op. cit.*, p. 168-204.

Histoires croisées

L'histoire de la dimension culturelle des politiques d'immigration se situe au croisement de plusieurs branches de la recherche historique : l'histoire sociale, l'histoire culturelle et l'histoire politique. La dimension sociale de l'immigration en France est abordée à travers l'effet des programmes sociaux sur les conditions de vie des immigrés, ainsi qu'à travers l'analyse des conditions de réception des supports culturels. Au-delà des formes de création artistique que l'on peut observer selon les périodes concernées (la chanson populaire maghrébine des années 1960, le théâtre militant immigré des années 1970, la littérature beur des années 1980, par exemple), il s'agit de réaliser une histoire sociale du culturel, dans laquelle les conditions de création, de diffusion et de réception sont comprises comme autant d'éléments qui nous renseignent sur la vie culturelle des individus³⁴.

Réalisée à partir d'un travail d'archives, l'histoire des politiques culturelles en direction des immigrés est une histoire du temps proche, qui a pu être augmentée de la contribution de ses principaux acteurs grâce au recueil d'entretiens approfondis, réalisés entre 2003 et 2008³⁵. Le croisement de ces sources orales avec les archives des administrations centrales des ministères (Intérieur, Affaires Sociales, Culture, Éducation et Affaires étrangères) mais aussi avec des fonds privés et des archives d'associations permet de réaliser une histoire incarnée, de la prise de décision aux choix de mise en œuvre, en passant par les interactions avec le milieu associatif et militant. Enfin, s'agissant d'une histoire des supports culturels, l'utilisation de sources iconographiques et audiovisuelles permet de donner un écho sonore et visuel au récit. Il montre que l'historien-ne du second xx^e siècle est à la fois méthodologiquement armé-e pour procéder à l'administration de la preuve à partir de sources écrites³⁶, mais aussi enrichi-e des apports des différentes sources documentaires contemporaines.

En retraçant l'histoire d'une politique culturelle, ce travail peut être également associé à l'un des sous-champs de l'histoire culturelle : l'histoire des politiques culturelles³⁷. Cependant, l'enjeu même de définition concernant ce que l'on entend par culture lorsqu'on parle d'immigration – la culture, *au sens anthropologique*, qui différencie les peuples entre eux, ou la culture, *au sens artistique*, qui s'est progressivement constituée en catégorie d'intervention publique³⁸ – place, dès lors, l'objet à la croisée de deux approches historiques supplémentaires : l'histoire sociale qui s'intéresse aux

34. P. ORY, *L'Histoire culturelle*, Paris, PUF, 2004.

35. Voir, en annexe, la présentation des sources.

36. J.-F. SIRINELLI, *Comprendre le vingtième siècle*, Paris, Fayard, 2005.

37. P. POIRRIER, *Les enjeux de l'histoire culturelle*, Paris, Le Seuil, 2004.

38. V. DUBOIS, *La politique culturelle : genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Belin, Paris, 1999.

populations en marge, comme les immigrés, et l'histoire politique qui s'intéresse aux faits politiques.

Les immigrés étant des individus en circulation, le cadre d'analyse englobe l'histoire de leurs pays d'origine. Sans prétendre à une histoire comparatiste entre ces différents pays, telle que la font déjà d'autres travaux³⁹, l'analyse porte sur les dynamiques culturelles et politiques qui traversent ces pays et jouent un rôle dans l'organisation culturelle des immigrés en France. Il apparaît, en effet, nécessaire d'inclure les gouvernements des pays d'origine comme acteurs de la négociation des politiques d'immigration⁴⁰.

Enfin, l'histoire de la dimension culturelle des politiques d'immigration depuis 1958 se nourrit de concepts empruntés aux historiens et sociologues des migrations, ainsi qu'aux spécialistes des politiques publiques et des questions de citoyenneté. Autant par les outils conceptuels que ces disciplines peuvent apporter, qu'en raison de leur investissement sur les questions d'immigration au cours des cinquante dernières années, cette histoire du temps proche, celui du second xx^e siècle, s'écrit à la croisée de plusieurs approches disciplinaires.

L'ouvrage se divise en six chapitres – qui s'étendent de 1958 à 1989 –, et suit une trame chronologique afin de restituer les phases successives de la formulation des politiques publiques. La conclusion dépasse ces bornes chronologiques pour mettre en perspective la question des politiques de la diversité au cours de la période contemporaine. Il montre comment, d'une lecture économique et sociale de l'immigration dans les années 1960 et 1970, on est passé à une lecture culturelle à partir des années 1980. Chaque chapitre se concentre sur un groupe d'acteurs particulier : administrateurs en charge de l'action sociale, autorités des pays d'origine, militants immigrés, instances gouvernementales du secrétariat d'État aux travailleurs immigrés, et administrateurs du ministère de la Culture. Le but est de montrer les différences de point de vue sur la question de la présence des immigrés, tout en analysant la fabrique de cette politique en tant que processus dynamique.

Le premier chapitre présente les principaux acteurs sociaux, impliqués dans la mise en œuvre d'une action publique d'encadrement des populations immigrées. Il analyse leur volonté de favoriser l'adaptation culturelle des immigrés à la société française pendant la période des Trente Glorieuses. Concentrées dans les mains d'un petit nombre d'individus au sein de l'administration française et de quelques associations d'aide aux immigrés, les prémices de la politique française d'intégration portent la marque des

39. V. PEREIRA, *La Dictature de Salazar face à l'émigration. L'État portugais et ses migrants en France (1957-1974)*, Paris, Presses de Sciences Po, 2012.

40. P.-A. ROSENAL « Migrations, souveraineté, droits sociaux. Protéger et expulser les étrangers en Europe du XIX^e siècle à nos jours », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 2, 2011, p. 335-373.

troubles de la décolonisation (la guerre d'Algérie, en particulier) et de l'impératif de repeuplement de la France (choix de favoriser l'installation d'immigrés européens). Le deuxième chapitre approfondit le rôle des autorités des pays de départ (ambassades et consulats) dans le maintien des liens culturels des immigrés avec leur pays d'origine. En effet, la culture des immigrés (au sens de culture nationale) est considérée comme le domaine réservé des autorités des pays d'émigration. Tour à tour soutiens ou obstacles, les gouvernements des pays d'origine apparaissent, toutefois, comme des alliés ambigus quant à la mise en œuvre des politiques d'immigration. La comparaison avec la situation américaine, et le cas particulier des relations entre le Mexique et les États-Unis, permet de souligner, à la fois, les invariants qui caractérisent les relations entre les gouvernements des pays d'origine et leurs ressortissants, mais aussi les effets spécifiques sur l'expérience des immigrés, lorsque leurs économies sont imbriquées.

Le troisième chapitre introduit le rôle du milieu associatif immigré et analyse les termes de la revendication d'une autonomie culturelle, portée par les mouvements des années 1970. Celle-ci s'est accompagnée de productions artistiques (musique, théâtre et arts plastiques) dont la diffusion a contribué à créer une scène artistique propre au mouvement immigré. Son analyse permet d'évoquer les questions de représentation de l'expérience de l'immigration par l'art et l'insertion des problématiques spécifiques des cultures immigrées dans celles des cultures populaires. Enfin, le milieu associatif a représenté une ressource pour les acteurs de la mise en œuvre de l'action publique : nous analyserons les interactions entre artistes, militants associatifs et chargés de mission de l'administration, dans la perspective de la mise en place des politiques. Le quatrième chapitre est consacré aux premières tentatives de formulation d'une politique culturelle adaptée aux immigrés par le Secrétariat d'État aux travailleurs immigrés. Il montre que celui-ci se heurte à de nombreux écueils : la difficulté de définir ce que sont les cultures immigrées et le choix des appuis sur lesquels compter (les autorités des pays d'origine, les associations d'immigrés ou les services du ministère de la Culture). L'analyse de ces premières tentatives de politiques spécifiques permet de mettre en évidence les tensions à l'œuvre dans la formulation de politiques publiques qui répondent aux défis de la diversité culturelle : absence de principes directeurs, méandres des relations diplomatiques avec les pays d'émigration et difficulté à prendre en compte des cultures considérées comme associées à des populations minoritaires.

Le cinquième chapitre évoque comment, alors que de nombreuses nations d'immigration comme les États-Unis, le Canada ou le Royaume-Uni sont gagnées par l'idée de multiculturalisme au début des années 1980, le tournant différentialiste ne touche que très brièvement la France. Bien que de courte durée, le moment où une rhétorique du droit à la différence a pénétré la formulation politique correspond à une volonté de penser l'action

publique autrement. Cette brèche dans la conception française d'un universalisme culturel sera analysée au plus près des acteurs, à travers la mise en œuvre de projets culturels par des chargés de mission en contact avec des associations culturelles immigrées. Enfin, le sixième et dernier chapitre montre comment, à la fin des années 1980, les différents acteurs identifiés dans les chapitres précédents se sont rangés derrière une approche intégratrice de la diversité culturelle française, en y voyant le meilleur rempart contre la montée du discours identitaire, et exclusif, du Front national. Les administrateurs en charge de l'action sociale ont fait entrer un axe d'intégration culturelle dans leur domaine d'intervention. Les autorités des pays d'origine n'ont plus cherché à utiliser les voies diplomatiques pour empêcher les pouvoirs publics français de prendre en charge la question de la culture des immigrés et de leurs enfants. Les associations de défense des immigrés ont adopté le registre de l'intégration. Le ministère de la Culture s'est tourné vers la transmission d'une culture commune et de référence, qui intègre les éléments d'une culture urbaine, et non vers celle de cultures identifiées comme immigrées.

Cependant, tandis qu'ils prenaient en compte ce nouvel impératif d'intégration, les acteurs cités ci-dessus s'inséraient, par leurs pratiques, dans un contexte précis que la perspective historique permet de situer. Le dernier chapitre permettra de comprendre la fin des années 1980, avec la première affaire du voile (Creil, 1989) et la création du Haut conseil à l'intégration (HCI), comme un moment de retour vers les valeurs républicaines et de définition du paradigme intégrateur, qui vient ensuite guider la réponse des politiques à la diversité culturelle des populations

Les trois décennies de prise en compte de la diversité culturelle des populations selon différents objectifs et différentes modalités permettent de comprendre le choix qui a finalement été effectué quant à la stratégie de l'intégration, à la fin des années 1980. Cette stratégie est progressivement venue définir la spécificité de la France dans le concert des nations d'immigration européennes. Par rapport aux travaux qui attribuent la spécificité du modèle français à son modèle de citoyenneté, hérité de la révolution de 1789⁴¹, l'analyse détaillée de ces années d'expérimentations permet de mieux comprendre les facteurs qui ont déterminé les choix actuels des politiques publiques : la promotion de l'intégration culturelle sans la reconnaissance de cultures spécifiques et la mise en place de politiques de la diversité sans la reconnaissance des groupes.

41. D. SCHNAPPER, *La France de l'intégration : sociologie de la France en 1990*, Paris, Gallimard, 1991 ; R. BRUBAKER, *Citizenship and Nationhood in France and Germany*, Cambridge, Mass, Harvard University Press, 1992.